Direction du personnel, des services et de la modernisation

Décision du 11 septembre 2003 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR: EQUP0310219S

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu l'arrêté du 8 août 2003 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu les propositions des organisations syndicales CGT, CGT-FO et CFDT,

Décide:

Article 1er

Sont nommés au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentants du personnel :

## 1. Membres titulaires

Organisation CGT

```
M. Guin (Daniel);
M. Fabre (Patrick);
M. Salandre (Bernard);
M. Dupont (Jean-Pierre);
Mme Cerisay (Patricia);
M. De Biasi (Sylvain);
M. Fromonteil (Jean-Pierre);
M. Vincent (Richard).
                                              Organisation CGT-FO
M. Veyrier (Yves);
M. Blot (Jean-Yves);
M. Buichon (Robert);
M. Tanays (Eric).
                                               Organisation CFDT
Mme Thys (Véronique);
M. Le Gall (Bernard);
M. Saluste (Jean-Christophe).
                                            2. Membres suppléants
                                                Organisation CGT
M. Pacot (Didier);
M. Soussi (Driss);
M. Ruchon (Michel);
Mme Leger (Martine);
M. Collin (Eric);
Mme Huste (Elisabeth);
Mme Thomas (Marie-Hélène);
M. Louet (François-Bernard).
```

Organisation CGT-FO

M. Grognu (Laurent);

M. Pennes (Didier);	
Mme Olivier (Noëlle);	
M. Hedou (Jean).	
	Organisation CFDT
M. Metrich (Daniel);	
M. Delatronchette (François);	
M. Pesquey (Dominique).	

## Chapitre 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 11 septembre 2003.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel, des services
et de la modernisation empêché :
Le directeur adjoint du personnel, des services
et de la modernisation,
P. Berg